



projection

PROFESSIONNELS JUNIORS EN ACTION

La problématique du dépotage des boues de vidange à Ouagadougou et ses environs

Compte rendu de la rencontre mensuelle de Ouagadougou

Date : Le vendredi 15 février

Lieu : Ouagadougou, Hôtel *Les palmiers*

Dans le cadre de ses activités, le réseau Projection a souhaité organiser une rencontre sur la thématique de l'identification de sites de dépotage à Ouagadougou et ses environs. Cette rencontre a permis de réunir Jeunes Professionnels et acteurs du secteur WASH, dans l'optique de nourrir la réflexion autour de ce sujet et de comprendre la vision de chaque acteur sur la question.

La rencontre s'est déroulée en deux temps :

- Après une brève introduction du sujet, Germain Labonne a invité Stéphane Compaoré, expert des questions d'assainissement à l'ONEA, à présenter la situation en matière d'assainissement liquide à Ouagadougou et dans les communes périphériques. L'exposé s'est concentré sur la question du dépotage, notamment sur la stratégie de l'ONEA en matière de gestion des boues de vidange.
- A l'issue de la présentation, un débat sur la question du dépotage s'est ouvert, où chaque participant a pu rebondir sur la présentation et partager ses solutions et inquiétudes sur le sujet.

Intervention de Stéphane Compaoré :

La question du dépotage est directement liée aux services fournis par les vidangeurs. Actuellement, sur la Commune de Ouagadougou, cette activité se partage entre vidangeurs mécaniques (pour 74% des rotations) et vidangeurs manuels (26% des ménages ont recours à cette pratique). Le secteur de la vidange est aujourd'hui confronté au manque d'espace pour déverser les boues collectées auprès des ménages. On estime que seulement 6 vidangeurs mécaniques sur 10 déversent les boues de vidange à Kossodo, ce qui explique la multiplication des sites de dépotage sauvage (on en compte près de 40 sur Ouagadougou). Pour la vidange manuelle, la situation semble encore plus critique : 89% des boues sont directement déposées dans la cour ou à proximité immédiate (parfois sur la voie publique).

Afin d'améliorer la situation, l'ONEA participe aux cadres de concertation sur la vidange, dans l'optique de mieux organiser la filière. Avec l'appui financier de l'AFD, l'ONEA proposera d'ici la fin de l'année 2013 deux stations de traitement des boues de vidange dont la construction est en cours (taux d'exécution de 30 à 40%). Ces deux stations ont pour objectif de proposer une solution de dépotage aux vidangeurs, avec comme double objectif d'assainir la Commune de Ouagadougou et les communes périphériques mais aussi de valoriser les boues en vue d'une utilisation pour l'agriculture (engrais) ou comme combustibles (biogaz). Il faut cependant prendre en considération que ces stations ne suffiront pas à résorber le problème dans son ensemble : la quantité de boue aujourd'hui produite sur la Commune de Ouagadougou atteint 432 000 m³ par an alors que les stations ne

pourront couvrir qu'1/6 de ce volume. Aujourd'hui, l'offre de vidange (composé de près de 100 camions vidangeurs et d'une multitude d'opérateurs de vidange manuelle) suffit à satisfaire la demande. Le problème concerne avant tout le maillon aval de la chaîne de l'assainissement : le traitement et la valorisation des boues.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'ONEA doit aussi relever le défi de la communication. En effet, de la qualité des boues dépendra le succès de ces stations de traitement. L'utilisation de produits toxiques (grésil, pétrole, huile de vidange) nuit à la décomposition des boues et ne permet pas une valorisation des produits. Il est donc nécessaire de sensibiliser les ménages sur l'entretien et l'utilisation des latrines. C'est l'un des aspects essentiels sur lequel concentrer l'action. Une valorisation des boues de vidange permettrait de baisser le coût du dépotage et aurait donc une répercussion sur le prix de la vidange. C'est donc toute la chaîne de l'assainissement qui en bénéficierait. Pour l'heure, les discussions sont en cours avec les opérateurs de vidange mécanique et la Mairie de Ouagadougou pour fixer un prix d'utilisation des stations de traitement, notamment pour assurer l'entretien des sites. Les négociations n'ont pas encore abouties. L'adhésion des vidangeurs est nécessaire pour permettre aux stations de fonctionner à 100% de leur capacité.

Dans le cadre de son Plan Stratégique pour l'assainissement de Ouagadougou, l'ONEA prévoit la construction de deux autres sites de dépotage. Une réflexion avait notamment été ouverte avec la population de Saaba pour identifier un site approprié sur cette commune. Devant le refus de la population (sous l'impulsion d'un représentant des habitants qui a réussi à retourner l'assemblée contre le projet), l'ONEA a dû abandonner ce projet et est actuellement à la recherche d'un nouveau lieu pour accueillir une future station.

La construction de stations de traitement des boues de vidange répond davantage aux problématiques des vidangeurs mécaniques. Par l'importance des volumes qu'ils collectent auprès des ménages, les vidangeurs mécaniques sont davantage pris en compte dans l'optique d'améliorer l'hygiène publique sur Ouagadougou. L'ONEA a cependant ouvert tout récemment des discussions avec les vidangeurs manuels et souhaite s'intéresser à leur activité. Il existe un projet porté par la Fondation Bill and Melinda Gates qui visent à convertir progressivement les vidangeurs manuels en vidangeurs mécaniques.

L'essentiel du débat :

1. La construction de deux stations de traitement des boues de vidange va permettre d'améliorer sensiblement les conditions de dépotage sur la Commune de Ouagadougou. Néanmoins, la situation ne pourra se résoudre avec ces deux seules stations. Le volume traité étant bien insuffisant, le dépotage sauvage apparaît encore comme une alternative incontournable pour de nombreux vidangeurs manuels comme mécaniques. Le secteur reste dans une logique de rattrapage alors même que la croissance démographique de Ouagadougou laisse envisager que le problème va en s'accroissant. Le tout-traitement est-il possible dans le contexte de Ouagadougou ?

L'idée de réfléchir à des sites de dépotage transitoire pourrait s'avérer intéressante. Néanmoins, cette solution ne pourrait être que temporaire, sinon elle nuirait inévitablement à l'environnement. Se pose également la question des réserves foncières permettant l'identification de tels sites. Les vidangeurs mécaniques redoutent que la construction de deux stations de traitement des boues de vidange marque

la reprise des contraventions pour le dépotage sauvage alors même que les stations ne pourront régler l'intégralité du problème. Il serait préférable de poursuivre le dialogue avec les vidangeurs et de les renforcer sur l'identification de sites appropriés pour le déversement des boues de vidange pour éviter au maximum les impacts négatifs sur l'environnement, la dégradation de la santé des populations, la contamination des nappes phréatiques et les nuisances au secteur agricole.

2. La construction d'une nouvelle station à Saaba est sujette à débat. Les acteurs estiment qu'il y a eu un déficit de communication autour du projet, ce qui explique en partie le fait que la population n'y a pas adhéré. Mais il est encore possible de rattraper les choses. Les vidangeurs mécaniques considèrent également que la situation géographique de cette station n'est pas opportune, au moins dans l'immédiat. La station de Kossodo est facilement accessible et permet de couvrir les régions Nord Nord-Est de la ville, alors que la partie Sud Sud-Est (Bogodogo et Boulmiougou) ne bénéficie d'aucune solution en matière de dépotage. Il apparaît très compliqué pour les vidangeurs mécaniques qui interviennent dans ces zones de rejoindre un site approprié pour déverser le contenu des camions. Le projet d'un site de traitement des boues de vidange à Saaba ne doit cependant pas être remis en cause. Le développement urbain que connaît aujourd'hui Saaba ainsi que l'ouverture à venir de l'Université Ouaga 2 entraîneront à terme une augmentation du volume de boues de vidange collectées au sein de cette Commune et il est important de proposer dès maintenant des solutions et ainsi anticiper sur les perspectives de croissance urbaine.

3. Intéresser les privés pour investir dans l'assainissement reste complexe dans la mesure où les investissements dans des infrastructures d'assainissement coûtent très cher alors que la rentabilité n'est pas assurée (malheureusement, les bénéfices indirects comme l'amélioration des conditions de santé publique ne sont pas pris en compte). L'ONEA souhaite à terme associer le privé, notamment pour la sous-traitance des stations de traitement. Cette hypothèse n'est pas encore actée pour les sites de Zagtoui et Kossodo, s'agissant de projets pilotes. En outre, l'assainissement n'est pas prioritaire pour les populations. Il est encore aujourd'hui bien difficile pour une collectivité de se lancer dans un projet d'assainissement liquide et même solide alors même que la population manifeste souvent le souhait que soient privilégiés d'autres infrastructures ou services (construction de routes par exemple).

4. Les vidangeurs manuels ont le sentiment d'être peu considérés alors qu'ils assurent plus de 25% de l'activité de vidange. Il est très difficile d'envisager une progressive conversion des vidangeurs manuels en vidangeurs mécaniques dans la mesure où ces deux pratiques de vidange ne sont pas concurrentielles mais complémentaires. En effet, la vidange manuelle intervient souvent là où les vidangeurs mécaniques ne peuvent pratiquer, lorsque l'accès à la latrine est difficile (par exemple dans le non loti) ou lorsque les boues sont trop compactes pour être aspirées. Au-delà de l'aspect financier (le coût moyen d'une vidange manuelle avoisine les 10 000 Fcfa, soit deux fois moins que le coût moyen d'une vidange mécanique), la vidange manuelle reste donc une alternative obligatoire pour de nombreux ménages. En outre, ces deux professions répondent à des logiques économiques différentes : alors que la vidange mécanique est une activité économique qui nécessite des investissements et engendre des frais de fonctionnement, la vidange manuelle n'impose aucun coût d'amortissement spécifique (la prestation du vidangeur justifie le coût). Il s'agit souvent de professionnels peu qualifiés, qui doivent d'abord être renforcés sur la gestion du service et la tenue

d'une comptabilité avant d'envisager leur conversion à la vidange mécanique. Il semble donc nécessaire de composer avec les vidangeurs manuels et d'essayer d'améliorer leur pratique.

L'association des vidangeurs manuels de Ouagadougou ABASE œuvre pour améliorer les conditions d'exercice des vidangeurs dans l'optique d'améliorer l'environnement. Cette association porte actuellement un projet qui vise à doter en matériel adéquat les vidangeurs manuels qui opèrent dans les secteurs Sud de la ville de Ouagadougou, en leur fournissant notamment une pompe aspirante et une charrette leur permettant d'exercer plus dignement, tout en leur apportant un soutien logistique. L'ABASE ambitionne ainsi d'éviter à tout opérateur de devoir entrer en contact direct avec les boues. Malgré cette volonté d'améliorer les conditions d'exercice de leur activité, cette association regrette le manque de relation avec les autorités, qui ne souhaitent pas les recevoir. Intervenant sur l'arrondissement du Boulmiougou, ils n'ont pas eu la possibilité de discuter avec la Mairie pour convenir d'un site approprié pour le dépotage, devant alors se débrouiller par eux-mêmes.

5. La sensibilisation des ménages sur l'utilisation et l'entretien des latrines devient une nécessité. Les pratiques qui sont aujourd'hui constatées nuisent au travail des vidangeurs comme à l'environnement et impactent directement les ménages. On peut relever les pratiques suivantes :

-La construction de fosses trop profondes ne permet pas aux vidangeurs mécaniques d'intervenir facilement. Les boues liquides ne représentent que la partie superficielle du contenu de la latrine. Il est bien souvent nécessaire de faire appel à des vidangeurs manuels pour qu'ils viennent casser puis enlever les boues compactes qui se trouvent dans le fond de la fosse, d'autant plus si le ménage a jeté du papier ou d'autres déchets à l'intérieur. Le ménage, qui pense alors avoir fait une bonne opération avec une fosse profonde qui se vidange rarement, peut se retrouver à régler des coûts de vidange très élevés (parfois de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de Francs CFA !).

-Le jet d'ordures (morceaux de verre, papiers, sachets en plastique...) directement dans la fosse nuit gravement aux vidangeurs (mécaniques) en dégradant leur matériel de pompage. Le déversement d'huile de vidange mais aussi de grésil et de pétrole (ces derniers pour désinfecter et éliminer les odeurs) ne permet pas d'utiliser les boues comme engrais, un manque à gagner pour la filière.

Le ménage est le premier acteur de la chaîne de l'assainissement et son comportement modifie l'ensemble de la filière. Il est important que les acteurs se mobilisent pour sensibiliser le grand public sur la nécessité d'une gestion adéquate des ouvrages d'assainissement. Pour cela, les vidangeurs mais également les associations de quartiers et autres acteurs de la société civile doivent être les premiers à sensibiliser, étant directement au fait des pratiques et au contact des populations. La sensibilisation doit également porter sur le type de latrines et leur fonctionnement pour éviter l'usure.

6. La possibilité de construire des fosses de transit pourrait sensiblement faciliter le travail des vidangeurs manuels. En effet, il ne leur est pas possible de rejoindre les stations de traitement situées en périphérie lointaine. Le stockage temporaire des boues de vidange pour qu'elles soient transportées par la suite par un camion pourrait permettre aux vidangeurs manuels d'être associés au projet de stations de traitement. Se pose alors la question de la prise en compte de l'assainissement dans le développement urbain des villes du Burkina Faso. Actuellement, les plans de lotissement doivent anticiper les besoins en infrastructures et services nécessaires, notamment pour la collecte des déchets. Cependant, aucune disposition n'est prise pour l'assainissement liquide, ce qui explique que nous soyons encore dans une logique de rattrapage car rien n'est fait pour anticiper

les besoins¹. La situation devient particulièrement compliquée lorsqu'il y a une saturation de l'espace urbain et donc qu'il est impossible de construire les ouvrages nécessaires.

Les stations de traitement des boues de vidange permettront de résoudre partiellement ce problème. Il est aujourd'hui difficile d'avoir des chiffres précis sur les volumes de boues collectées auprès des ménages et plus généralement sur l'utilisation des ouvrages d'assainissement liquide (quel type de latrine, quelle fréquence de vidange...). Les données qui pourront être recueillies au niveau des stations permettront de fournir des renseignements précieux sur ce sujet et d'anticiper sur les besoins en assainissement liquide.

7. Les communes rurales qui entourent Ouagadougou sont désormais largement concernées par ce problème de dépotage sauvage. Le développement urbain de Ouagadougou a dépassé les limites communales et concerne les communes riveraines, notamment Saaba, Komsilga et Pabré. Ces Communes manquent de moyens pour éviter les déversements sauvages, qu'il s'agisse de déchets liquides comme solides (notamment de déchets industriels). Il est aujourd'hui très difficile de contrôler les pratiques au niveau de ces territoires, de nombreux camions viennent déverser des produits périmés ou encore des boues de vidange, de préférence la nuit pour éviter d'être repérés. La population a un rôle à jouer dans l'identification des fraudeurs. C'est pourquoi les opérations de sensibilisation sont importantes pour que les habitants se saisissent également du sujet.

Le problème ne vient pas essentiellement des vidangeurs qui sont un interlocuteur pour les autorités mais concerne davantage les privés qui agissent dans l'informalité. La Commune de Ouagadougou peut difficilement répondre à cette situation. En effet, les produits incriminés sont souvent issus de la contrefaçon et il est difficile d'accepter au niveau de la décharge ce type de produits sans questionner l'entreprise. La Mairie ne peut cautionner ce genre de pratique et accepter ces déchets. Il faut savoir que les déversements anarchiques n'épargnent pas la commune de Ouagadougou, notamment à Ouaga 2000 où il est possible d'observer des dépôts de boues sur les îlots faiblement urbanisés.

8. Il est important d'anticiper les futures problématiques d'assainissement liquide des villes moyennes du Burkina Faso. Celles-ci n'ont actuellement pas les moyens d'assurer un service d'assainissement de qualité. Par exemple, la Commune de Houndé ne dispose pas de camions vidangeurs et il est bien difficile de faire déplacer un camion depuis Ouagadougou ou Bobo-Dioulasso si les volumes ne sont pas suffisants. Si la situation ne s'avère pas critique pour le moment, le développement rapide de ces villes impose d'y réfléchir dès maintenant : les villes moyennes doivent

¹ Complément d'information : L'élaboration de tout nouveau lotissement au Burkina Faso est régie par l'arrêté n°2006-15/MHU/SG/DGUTF qui porte fixation de normes des équipements dans les aménagements à usage d'habitation. Cet arrêté liste tous les équipements (ainsi que leur superficie) qui doivent être obligatoirement inscrits dans un projet de lotissement, et ce en fonction de l'espace prévu par le projet (équipements scolaires, sanitaires, culturels, culturels, commerciaux, sportifs...). L'arrêté ne prévoit aucun équipement relatif à l'assainissement liquide, type site de dépotage (alors qu'il prend en compte les centres de traitement des ordures ménagères - CTOM). Les aménagements à usage d'habitation ne sont donc pas tenus réglementairement, dans l'état actuel des choses, de prendre en compte la gestion des boues de vidange. Cette omission semble assez révélatrice de la situation quant à la prise en compte de la problématique par les pouvoirs publics (réglementation au niveau national et volonté au niveau communal) et de son report anarchique sur l'espace rural. Bien que pour des raisons sanitaires il apparaisse effectivement peu judicieux de localiser des sites de dépotage en cœur de lotissement, l'absence complète de leur intégration dans les projets afférents est donc notable.

dès à présent s'organiser pour anticiper les futurs besoins en matière d'assainissement liquide. L'assainissement liquide doit être pris en considération dans tous les plans de lotissement. Pour cela, il faut favoriser les échanges entre les services assainissement et urbanisme au niveau des villes. Le renforcement des compétences au niveau communal en matière de gestion des services d'assainissement s'impose également. Aujourd'hui, les DSTM manquent de moyens humains et financiers.

9. Quelques pistes à creuser :

- Le renforcement des vidangeurs manuels comme mécaniques est un point essentiel de l'amélioration de la situation sanitaire des villes burkinabè. En contact avec les populations les vidangeurs doivent être des conseillers privilégiés sur le choix du type de latrine (qui impacte le coût et la méthode de vidange) ainsi que sur l'utilisation appropriée pour chaque ouvrage d'assainissement. L'organisation d'une journée des vidangeurs pourrait être un excellent moyen de communiquer sur ce métier et sensibiliser les populations sur les questions d'assainissement liquide.
- Les nombreux programmes de « latrinisation » qui ont cours dans l'ensemble du Burkina Faso doivent prendre en compte la question de la vidange dès la construction des ouvrages. Ainsi, il serait possible d'anticiper les besoins en matière de vidange et de faire appel à un service de vidange mécanique. Par exemple, la construction d'une centaine de latrines avec des fosses de taille identique et connue pourrait permettre de planifier la vidange de l'ensemble de ces ouvrages, sans pour autant attendre que les fosses débordent. Les coûts de déplacement d'un camion vidangeur provenant de Ouagadougou ou Bobo Dioulasso seraient d'autant moins importants que le nombre d'ouvrages à vidanger serait grand.



Etaients présents à cette rencontre :

Prénom, Nom	Structure	Contact	
Abdoulaye Sawadogo	Ikuzo Vidange, membre de l'association des vidangeurs mécaniques de Ouagadougou	70 15 44 74	1
Marine Le Ster	AFD	50 30 60 92, lesterm@afd.fr	2
Alidou Bandé	Association des vidangeurs manuelle ABASE	76 69 30 63, alidouband@yahoo.fr	3
Alassane Tiendrebéogo, dit Macaroni	Association Yolguemdé	78 04 40 72	4
Gaétan Mandé	Mairie de Saaba	70 12 35 27, mande_gaetan@yahoo.fr	5
Axel Nikiéma	Commission Environnement et Développement local, Mairie de Komsilga	70 63 84 68	6
Ilias Sawadogo	RJEDD / BF	70 32 57 95	7
Madeleine d'Hautefeuille	Agence Perspective	66 29 47 10, mdhautefeuille@orange.fr	8
Julien Nonguierma	Maire de Komsilga	70 36 88 20, nonguiermajulien@yahoo.fr	9
Stéphane Compaoré	ONEA / DASS	armsteph@yahoo.fr	10

Wilfried Somé	Direction de la Propreté / Mairie de Ouagadougou	70 59 30 07, some_willy@yahoo.fr	11
Zakaria Kinda	Plateforme des associations de jeunes de Saaba	78 16 29 01, kindas_2000@yahoo.fr	12
Cyrille Ilboudo	CSEAE / Mairie de Pabré	70 24 90 76, ilboudo.cyrille@gmail.com	13
Odette Ouedraogo	AGIF, Association des vidangeurs mécaniques de Ouagadougou	78 05 90 92, ouedraogot.odette@yahoo.fr	14
Romuald Sawadogo	Commission Environnement et Développement Local, Mairie de Saaba	70 25 04 41, ceprofetburkina@yahoo.fr	15
Tetouehaki Tchonda	Consultant	72 84 74 78, tchonda@gmail.com	16
Hélène Figea	CT GIZ	Helene.figea@giz.de	17
Germain Labonne	Réseau Projection	66 29 47 09, germain.labonne@reseauprojection.org	18
Alice Comte	Réseau Projection	66 53 34 54, alice.comte@reseauprojection.org	19

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques

Par mail : germain.labonne@reseauprojection.org ou alice.comte@reseauprojection.org